

AFFAIRE N° 12

VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de décider l'aliénation de deux terrains communaux, dans les conditions ci-après :

Références cadastrales	Superficies	Situations	Bénéficiaires des cessions	Prix	Affectations des terrains cédés
BE 230 (partie)	450 m2 environ	62 Rue Lory-Les-Bas	S.E.D.R.E.	Suivant estimation des Domaines	Zone de bureaux de la Z.A.C. de Sainte-Clotilde
BZ 820 (partie)	2 ha environ	Chemin des Manguiers/Montagne	S.A.R.L. GIMMO	50 F/ m2	Création d'un lotissement d'habitation de 40 parcelles

En cas d'accord, je vous demande de m'autoriser à intervenir dans les actes de vente correspondants.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions URBANISME et FINANCES émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*